



COMITÉ TECHNIQUE DU 15 FEVRIER 2023 COMPTE RENDU

POINTS D'ACTUALITÉ

Kiev

Le Directeur Général salue l'implication de la cheffe d'établissement et du directeur de l'école primaire qui, sur place, garantissent le fonctionnement de l'établissement. L'effectif est stable avec 64 élèves (45 en présentiel) depuis le 30 janvier. 6 CHSCT se sont tenues depuis la rentrée, et le PPMS a été voté à l'unanimité dans l'établissement le 8 février.

Turquie/Syrie/Liban

La FSU demande des précisions sur l'impact du tremblement de terre sur les établissements de Turquie, de Syrie et du Liban.

Le DG a souhaité avant tout s'associer à la douleur des familles et exprimer son soutien aux personnels de ces établissements et aux familles de la communauté scolaire qui vivent une situation très douloureuse suite aux séismes du début février.

- En Turquie, les établissements ont été fermés jusqu'au 20 février, sauf pour les maternelles. Exceptionnellement, il y a recours à l'enseignement à distance.
- En Syrie, l'établissement conventionné de Damas est dans une zone non touchée.
- Au Liban, les secousses ont été ressenties jusqu'à Beyrouth, sans dégâts matériels ou humains ; en revanche le choc est important pour la communauté. Les établissements scolaires ont fermé deux jours avant les vacances scolaires, surtout en raison aussi d'inondations importantes.

Haïti

Le DG annonce un déconventionnement temporaire qui durera tant que la situation sécuritaire sur place ne sera pas à nouveau supportable. L'Agence continuera cependant à suivre attentivement cet établissement, qui est passé de 700 à moins de 160 élèves. Les 12 collègues détaché-es devront réintégrer ou postuler ailleurs.

La FSU demande que les personnels bénéficient d'un courrier de bienveillance s'ils postulent ailleurs et si, en cas de recrutement dans un autre pays, ils seront sujets au bornage à 6 ans. Le DRH répond que le courrier de bienveillance sera envoyé à tous les personnels détachés au plus vite, qu'ils pourront candidater même s'ils sont en cours de détachement et qu'ils vont pouvoir rester dans le "stock" (pas de bornage à 6 ans du détachement) s'ils ont été recruté-es avant 2019. Par contre s'ils ont été recrutés après 2019 le bornage s'appliquera.

Dubaï

Le conseil de gestion de l'établissement demande la négociation d'une nouvelle convention. Le DG indique que les négociations sont difficiles et sans assurance de succès, et assure qu'une décision sera prise très vite car il faut permettre aux personnels d'envisager la suite. Il appelle à la consultation de l'ensemble de la communauté scolaire.

Mali et Burkina Faso

L'Agence suit la situation au Mali et au Burkina. Une mission s'est rendue dans les deux pays pour vérifier les conditions de sécurité dans les différents établissements.

Bilan droit d'option

Le DRH indique que 32% des collègues ont demandé un passage au nouveau statut et 61% ont souhaité rester sur le statut actuel (les autres doivent encore fournir leur réponse ou réintègrent). Pour la FSU ce choix massif des personnels illustre leur attachement à la mobilité choisie et leur refus du bornage de la durée des détachements. Suite à une question de la FSU, le DRH répond qu'il n'y a pas de difficultés particulières au sujet des détachements dans le cadre du droit d'option.

San Francisco

Il s'agit d'aménager la convention pour permettre à l'établissement de garder son accréditation locale auprès des autorités locales. Cela implique que le chef d'établissement doit être recruté par le Comité de Gestion et rester 10 ans en poste. L'Agence a mis en place une procédure spécifique pour le recrutement pour pouvoir continuer à contrôler cet établissement. Les adjoint·e·s vont rester détaché·e·s AEFE.

La FSU s'étonne que l'Agence accepte ces conditions pour le moins inhabituelles, voire irrégulières. Le DG répond qu'il faut absolument maintenir le conventionnement de cet établissement qui est le dernier aux Etats Unis et indispensable donc pour servir de base aux formateurs de l'Agence.

Élections des représentants des personnels dans les instances des Instituts régionaux de formation (IRF)

La FSU s'étonne qu'une note sur la mise en place des IRF ait été très inégalement diffusée dans le réseau en janvier. Les modalités des élections des représentants des personnels dans les instances des IRF restent floues. Aucune information n'est à ce jour adressée aux personnels dans leur ensemble, ni aux organisations syndicales. Les IRF fonctionnent de fait depuis 1 an (voire 2)... mais sans leurs instances !

L'Agence indique que **l'élection des représentants des personnels se fera en ligne via l'application Atena**. Le module est en cours de validation. Une note d'accompagnement est en cours d'élaboration. Ces élections se dérouleront en mars, pour une installation des instances au cours du mois d'avril. **Sont électeurs et éligibles les représentants des personnels élus aux CE des établissements, ainsi que les représentants désignés pour siéger dans les cellules de formation continue.**



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN